Plan
Éducation aux Médias

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

62 actions pour développer l'esprit critique et l'interactivité avec les médias

Table des matières

Axe 1 - Formation 14

Chapitre 1.1 : Intégration (progressive) de l'éducation aux médias dans l'enseignement obligatoire 15

1.1.1 : Intégrer l'éducation aux médias dans la mise en œuvre du pacte d'excellence 15

1.1.2 : Actualiser les référentiels de compétences 16

1.1.3 : Intégrer l'EAM dans les profils de formation de certains cursus professionnels en secondaire 16

1.1.4 : Former les enseignants de CPC (cours /éducation à la philosophie et à la citoyenneté) afin d'intégrer structurellement l'EAM 17

1.1.5 : Impliquer les « délégués-référents numériques » (DRN) et les délégués aux contrats d'objectifs dans la politique d'EAM des écoles 17

1.1.6 : Intégrer structurellement l'EAM dans les bibliothèques des écoles 17

1.1.7: Soutenir les formations professionnelles continues des enseignants 18

1.1.8 : Former et informer les directrices et directeurs 18

1.1.9 : Organiser une semaine annuelle de l'EAM dans les écoles et les lieux relevant du secteur de la jeunesse 19

Chapitre 1.2 : Soutien à l'importance de l'éducation aux médias dans l'enseignement supérieur 20

1.2.1 : Former les enseignantes et enseignants 20

1.2.2 : Adapter les troncs communs des formations liées aux médias 20

1.2.3 : Former les professionnels aux enjeux de l'éducation aux médias 21

Axe 2 – Adaptation décrétale 22

Chapitre 2.1 : Adaptations fonctionnelles du décret 23

2.1.1 : Evaluer les missions, actions et ressources du CSEM 23

2.1.2 : Analyser l'intégration du secrétariat du conseil et de la direction d'appui au CSEM 23

2.1.3 : Revoir la composition du CSEM 23

2.1.4 : Développer les collaborations au niveau européen et international et promouvoir le développement des compétences en EAM 24

Chapitre 2.2 : Évaluation des actions et des moyens budgétaires de l'éducation aux médias 25

2.2.1 : Évaluer et actualiser les missions, le fonctionnement et la subvention des centres de ressources 25

2.2.2 : Renforcer les appels à projets scolaires 25

2.2.3 : Développer les appels à projets hors enseignement 26

2.2.4 : Intégrer une dimension de genre et diversité dans les critères de sélection des appels à projets en éducation aux médias 26

2.2.5 : Évaluer et actualiser l'opération « Ouvrir mon quotidien » à la réalité numérique de notre société 26

2.2.6 : Évaluer et actualiser l'opération « Journalistes en classe » et son budget 27

2.2.7 : Évaluer et actualiser l'opération « Ecran large » 27

2.2.8 : Envisager la reconnaissance de nouvelles opérations 28

Axe 3 – Communication 29

Chapitre 3.1 : Renforcement des outils et des partenaires du CSEM 30

3.1.1 : Soutenir et visibiliser les dispositifs particuliers 30

3.1.2 : Renforcer la promotion de l'EAM 30

3.1.3 : Élaborer un répertoire de bonnes pratiques en éducation aux médias en Flandre et à l'étranger 31

3.1.4 : Soutenir et proposer des outils pour des publics spécifiques 32

3.1.5 : Créer une journée annuelle de « rencontres de l'éducation aux médias » 32

Chapitre 3.2 : Renforcement des collaborations entre les acteurs médiatiques (professionnels) et le secteur de l'éducation aux médias (et les professionnels de l'éducation) 34

3.2.1 : Renforcer l'EAM à la RTBF 34

3.2.2 : Renforcer la collaboration entre la RTBF et le monde éducatif et associatif 34

3.2.3 : Renforcer la collaboration avec les médias de proximité 35

3.2.4 : Valoriser les initiatives d'EAM dans les médias 35

3.2.5 : Visibiliser l'EAM dans les établissements d'enseignement 36

3.2.6 : Rendre accessible des formations en éducation aux médias pour les professionnelles et professionnels des médias et du secteur jeunesse 36

Table des matières

Chapitre 3.3 : Renforcement et développement de l'EAM dans le domaine de l'enfance 37

3.3.1 : Sensibiliser et outiller les professionnels et les volontaires 37

3.3.2 : Créer un comité d'avis d'enfants autour de leurs pratiques médiatiques 37

3.3.3 : Sensibiliser les parents 38

Chapitre 3.4 : Renforcement et développement de l'EAM dans le secteur de la jeunesse 38

3.4.1 : Cartographier l'ensemble des initiatives et assurer un suivi 38

3.4.2 : Évaluer les formations 39

3.4.3 : Évaluer l'aspect EAM auprès de centres de jeunes et les organisations de jeunesse 39

Chapitre 3.5 : Renforcement et développement de l'EAM dans le secteur de l'éducation permanente 40

3.5.1 : Assurer le suivi des missions et actions actuelles 40

3.5.2 : Visibiliser l'importance de l'éducation aux médias dans le domaine de l'éducation permanente 40

3.5.3 : Proposer des initiatives pilotes 41

Chapitre 3.6 : Renforcement et développement de l'EAM au sein des centres culturels 42

3.6.1 : Renforcer les initiatives 42

3.6.2 : Évaluer l'intégration de l'éducation aux médias dans les actions et projets de PointCulture 42

3.6.3 : Proposer des initiatives pilotes 42

Chapitre 3.7 : Développer l'EAM à travers les espaces publics numériques (EPN) 43

3.7.1 : Sensibiliser les Régions aux collaborations possibles visant à renforcer l'EAM via les EPN 43

3.7.2 : Sensibiliser les communes à l'importance de l'EAM 43

3.7.3 : Encourager l'intégration d'une dimension EAM dans les nouveaux métiers du numérique 43

Axe 4 – (Initiatives) 44

4.1 : Développement de la recherche en EAM 46

4.1.1 : Initier et stimuler la mise en place d'études concernant l'éducation aux médias 46

4.1.2 : Étudier et actualiser la compréhension des usages 46

4.2 : Développement de nouvelles initiatives autour d'Internet et des réseaux sociaux 47

4.2.1 : Mettre en place une action annuelle contre le cyberharcèlement 47

4.2.2 : Encourager des collaborations-pilote entre les médias et les actrices et acteurs des réseaux sociaux et plateformes 47

4.2.3 : Éducation aux risques numériques 48

4.2.4 : Veiller au respect des mesures d'EAM des fournisseurs de services de partage de vidéos 48

4.2.5 : Pérenniser la présence des médias de proximité dans l'initiative « rallye des médias » 48

4.2.6 : Créer des formations parascolaires et extrascolaires à l'éducation aux usages numériques 49

4.2.7 : Créer des modules d'animation, des ressources et des outils innovants 49

4.2.8 : Développer des projets de mise en valeur de l'EAM sur les plateformes digitales internationales 50

4.2.9 : Développer des projets de numérisation et de certification des sources dans le cadre du Plan européen de Relance et de Résilience (PRR) 50

4.2.10 : Axer l'action des instances d'avis des jeunes autour de leurs pratiques numériques et des réseaux sociaux 51

Axe transversal : la transition numérique et écologique 52

Introduction

Dans un monde ultramédiatisé, l'avènement du big data, le développement des réseaux sociaux, la délinéarisation des médias transforment nos usages et notre perception du monde. Ils influencent la citoyenneté et de nombreux aspects de notre vie sociale, politique, culturelle et économique. Dans ce contexte, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a inscrit l'éducation aux médias (EAM) dans les priorités contenues dans la déclaration de politique communautaire (DPC).

La ministre des Médias a donc traduit cette priorité dans ce « Plan éducation aux médias » transversal qui se base sur une définition inclusive des médias, à savoir les médias dits traditionnels, mais également tous les autres médias sans exception, des réseaux sociaux aux jeux vidéo, des podcasts natifs aux web-séries…

L'éducation aux médias est définie comme : "l'éducation visant à donner la capacité à accéder aux médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes. »[1] .

L'éducation aux médias doit être accessible à tous les publics et tout au long de leur vie, elle repose sur une volonté de changement et d'émancipation, avec pour objectif que la déconstruction de certaines représentations médiatiques puisse transformer la société pour la rendre moins inégalitaire. Elle a vocation à rendre les publics acteurs et actrices de l'information, comme l'affirment le dernier texte de positionnement du CSEM[2] et le Petit Manuel Critique d'Éducation aux Médias[3].
L'éducation aux médias a ainsi pour finalité de rendre chaque citoyen actif, autonome et critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager.

Enfin, l'éducation aux médias concerne tous les médias imprimés, audiovisuels ou électroniques, quels que soient leurs supports technologiques. Elle ne se limite à aucun genre médiatique et couvre par conséquent tout l'éventail des communications, publiques ou restreintes, informatives, persuasives, divertissantes, ludiques et conviviales[4].

La Belgique francophone peut se féliciter d'avoir un Conseil Supérieur de l'Éducation aux médias (CSEM) depuis 2008 - renforcé depuis 2020 par une direction d'appui de l'administration -, un Master en Éducation aux Médias depuis 2013, des organisations spécialisées du secteur de la jeunesse et de l'éducation permanente, ainsi que plusieurs initiatives et projets menés par divers acteurs, notamment par les médias publics et privés, et soutenus par la FWB.

Cependant, un nombre important de citoyennes et citoyens, dans leur vie privée ou professionnelle, ont encore trop peu de connaissances et de compétences en littératie médiatique. Dans le domaine spécifique des compétences numériques[5] par exemple, « en 2019, 32% des individus ne possèdent que de faibles compétences numériques, soit près de 2.200.000 Belges (+ 3% depuis 2016). Si l'on ajoute les 8% de non-utilisateurs on peut considérer que 40% de la population belge sont en situation de vulnérabilité face à la numérisation croissante de la société.

1 Décret création CSEM : Décret portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française. Moniteur belge, 5 juin 2008.

2 Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (2016). Textes de positionnement de l'éducation aux médias – L'éducation aux médias. Retrieved from https://www.csem.be/csem/textes-et-avis/textes-de-positionnement-de-leducation-aux-medias
3 Collectif La Friche (2021). Petit manuel critique d'éducation aux médias. Rennes, Éditions du commun. Retrieved from https://www.editionsducommun.org/products/petit-manuel-critique-d-education-aux-medias
4 A titre d'exemples, elle porte sur la presse écrite, la radio, le cinéma, le jeu vidéo, le manga...
5 Tout en gardant bien en tête que l'éducation au numérique n'est qu'une partie de l'éducation aux médias.

Introduction

A l'inverse, à peine 38% d'individus ont des compétences plus avancées (+ 2% depuis 2016)[6]. ».

L'EAM est une piste quant à cette réappropriation du numérique, néanmoins, elle doit également permettre une remise en question de ces outils, de leur sens, leur utilité et leur bienfait dans l'optique du développement de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. L'accès aux outils et leur utilisation matérielle relèvent de compétences diverses partagées par les niveaux fédéral, communautaire et régional mais la stratégie d'équipement numérique du gouvernement de la FWB est en place pour pallier ce manque d'accès.

Ce manque matériel, et de faibles compétences numériques, ont par ailleurs pour conséquence que beaucoup ne peuvent bénéficier de nombreuses possibilités de développement ou d'expression personnelle via le numérique. De plus, une méconnaissance des médias et des outils numériques peut être source de risques divers : exposition des données personnelles (phishing, vols par Internet et vols d'identité…), usages complexes ou problématiques, difficultés de s'informer (désinformation, formes contemporaines de propagande, théories du complot), cyberharcèlement, discours de haine, manque de représentation des femmes et de la diversité dans les médias[7] …, sans parler de celles et ceux qui manquent des opportunités (recherche d'emploi[8] , demandes de subsides et allocations diverses…). Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, l'éducation aux médias est un enjeu démocratique majeur, dans sa dimension aussi bien politique que sociale, économique et culturelle.

Plusieurs études[9] montrent que les jeunes utilisent la technologie pour produire des textes[10] sur différents types de médias, mais ne maitrisent pas toutes les significations et conséquences potentielles de ces usages et moyens d'expression. Parallèlement à cela, d'autres études ont montré à quel point les jeunes – contrairement parfois à des publics plus âgés - sont conscients du fait qu'un grand nombre des informations partagées sur les réseaux sociaux ou par les sites d'informations des grands acteurs d'Internet ne sont pas fiables[11] et que, malgré ce constat, ils consultent peu d'autres sources. Le but de l'éducation aux médias est bien de donner des clés critiques pour accompagner.

Les spécialistes de l'EAM constatent également de façon unanime que les médias sont des moyens qui permettent une diffusion des connaissances et une mise en réseau de projets et initiatives sans précédent, une émancipation de ses utilisateurs et utilisatrices… et qu'il est inutile et contre-productif de tenir des discours anxiogènes à leur propos. Vigilance, mais surtout participation, confiance et éducation à une utilisation des médias sont donc les maitres-mots de ce plan d'action.

Afin de former les jeunes, l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur sont naturellement des leviers très importants. Par ailleurs, toutes les citoyennes et tous les citoyens

6 Brotcorne, P. et Mariën, I. (2020). Baromètre de l'inclusion numérique (p.20) ; les indicateurs sont basés sur une sélection d'activités liées à l'utilisation d'internet ou de logiciels effectués par des personnes âgées de 16 à 74 ans dans quatre domaines spécifiques : (1) information ; (2) communication ; (3) résolution de problème ; (4) compétences en matière de logiciels.
7 De la part des acteurs médiatiques.
8 Selon le baromètre 2020 de l'inclusion numérique, 10% des demandeurs d'emploi ne savent pas utiliser Internet et 44% ont de faibles compétences numériques.

9 Entre autres : Médias : Attitudes et perceptions (CSA, 2021) ; #génération2020 (CSEM, Média Animation ASBL, 2020); L'enfant, l'adolescent, la famille et les écrans (Académie des sciences, 2019) ; Children and Parents: Media Use and Attitudes Report (Ofcom, 2017) ; Sondage « Ce que pensent et vivent les jeunes francophones (Lapresse/Dedicated, 2017) ; Les enfants et les écrans (ONE/Grems, 2015)…
10 « Texte » est utilisé au sens générique pour inclure tout type de document, de production de sens, à travers n'importe quel média.
11 Pour des chiffres récents, l'étude française du Centre national d'évaluation scolaire (Éducation aux médias et à l'actualité, 2019) est intéressante : 84% des jeunes en fin d'enseignement secondaire s'informent (entre autres) par les réseaux sociaux, mais seulement 24% leur font confiance.

Introduction

continuent d'apprendre, si pas de se former, tout au long de leur vie. Une partie de plus en plus importante d'apprentissages est acquise par l'éducation non formelle - à savoir toute communication ou activité organisée à vocation éducative.

Outre ces leviers, il convient de s'appuyer sur l'éducation et la sensibilisation des citoyennes et citoyens de tous âges aux médias dans leur perspective productive et réceptive[12] via leurs intérêts et activités en dehors du cadre scolaire. La formation passe également par les voies suivantes : médias, enfance, jeunesse et aide à la jeunesse, éducation permanente, centres culturels, lecture publique… et à travers des activités qui visent notamment l'alphabétisation des adultes, la prévention de la radicalisation violente, la lutte contre les stéréotypes et en particulier celle contre les stéréotypes de genre…

Le plan « éducation aux médias » devra par ailleurs faire l'objet d'une articulation avec le Plan droits des femmes, le plan d'actions relatif aux droits de l'enfant, le plan national de lutte contre le racisme et le plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales 2020-2025 et plan de transition écologique.
Un dernier élément concerne la nécessaire interdisciplinarité de l'approche. Certes, les initiatives ciblées dans des domaines spécifiques peuvent avoir des résultats remarquablement positifs, mais il faut garder à l'esprit que l'EAM est un projet éducatif au sens large, qui comprend l'éducation aussi bien formelle que non formelle, la formation continue et l'éducation permanente. Il faut bien distinguer l'éducation par les médias – où le média est utilisé pour apprendre - de l'éducation aux médias – où l'on apprend comment les médias fonctionnent.

En enseignant plus par les médias, cela peut donner l'occasion de faire aussi de l'éducation aux médias. Il semble donc important d'encourager les enseignantes et enseignants à enseigner davantage par les médias[13], en les outillant et en les éveillant à la critique des sources et aux forces et limites des médias utilisés, ce qui permettra également d'enseigner plus aux médias. Les objectifs de ces deux approches peuvent d'ailleurs converger quand les médias mobilisés en classe par l'enseignante ou l'enseignant le sont à la fois en tant qu'outils d'apprentissage et en tant qu'objets d'apprentissage, faisant l'objet de questionnements spécifiques. De manière générale l'EAM doit permettre aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées d'évoluer dans un environnement médiatique ou médiatisé, en permettant à toutes ces personnes d'agir de manière consciente, responsable et critique.

Dans son avis officiel intitulé « Plaidoyer EAM » (2020), le Forum des jeunes rapporte que plus de 95% des jeunes indiquent que l'école doit traiter de la thématique des médias et des sujets qui s'y rapportent. Pour plus de 60% des jeunes les jeux vidéo n'ont jamais été abordés à l'école et plus de 50% n'ont jamais été sensibilisés à la radio durant leur parcours scolaire.

S'inscrivant dans le prolongement de la DPC, ce plan repose également sur les constats[14] de sa note d'orientation et répond aux recommandations de la Commission européenne-

12 Il est important de distinguer la production de textes (verbaux, non verbaux, audio, visuels…) via les médias de l'usage (réceptif) de médias (recevoir un message par les réseaux sociaux, lire un article de journal, regarder une série télévisée, jouer à un jeu vidéo…), car ces pratiques ont des impacts différents et exigent en partie des compétences différentes.

13 Pour éviter de rendre captif un public scolaire avec des logiciels privés, tout en considérant les médias et outils qu'ils utilisent, les logiciels libres sont à considérer.
14 En particulier les constats 3, 11 et 13 qui définissent l'EAM comme « la capacité à accéder aux médias, à comprendre et à apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes », la considèrent comme « un facteur important d'une citoyenneté active » et qui « englobe tous les médias. ».

Introduction

sur l'EAM dans l'environnement numérique du 20 août 2009[15], aux recommandations du groupe d'experts de haut niveau relatif aux fake news et à la désinformation (2018)[16] ainsi que des travaux et résolutions de l'UNESCO[17] (éducation aux médias et à l'information) et du Conseil de l'Europe[18].

Pour autant, bien que le plan suggère différentes thématiques, les acteurs de terrain ne doivent pas hésiter à partir des besoins de leurs publics en matière d'éducation aux médias, ainsi que le font déjà les associations d'éducation permanente. L'éducation aux médias, en tant que discipline, ne saurait se restreindre à des thématiques spécifiques.

En ce sens, l'EAM est avant tout une opportunité pour les citoyens et citoyennes de tous les âges, jeunes, adultes ou âgés, de pouvoir « décrypter » et se positionner en tant que personnes critiques, capables de produire des contenus médiatiques et ce, tout au long de leur vie. L'éducation aux médias, bien qu'étant une partie de réponse quant aux phénomènes inquiétants entourant les médias, doit pouvoir se faire indépendamment de ces phénomènes.

Enfin, des conséquences écologiques, sociales et économiques majeures sont liées à l'utilisation des ordinateurs, smartphones, réseaux sociaux, médias d'information et de services… Il s'agit donc d'encourager les producteurs (industries, sociétés de services, les acteurs et actrices médiatiques -télévision, presse, radio, Internet…-, les médiateurs (médias, écoles, secteur associatif et privé) et les usagers, du secteur public et du secteur privé, à un usage critique, durable et responsable du numérique et des médias.

La structuration du plan s'articule autour des 4 axes thématiques et un axe transversal :

1 – Formation : Offrir à tous les élèves et étudiants une éducation solide et critique aux médias et au décodage de l'information

2 – Adaptation décrétale : évaluer, adapter et actualiser le décret relatif à l'éducation aux médias

3 – Communication : Soutenir, visibiliser et coordonner les projets, actrices, acteurs et actions en éducation aux médias et renforcer les collabor ations

4 – Initiatives : Développer des nouvelles initiatives d'éducation aux médias relatives aux médias numériques et aux réseaux sociaux

Axe transversal : la transition numérique et écologique

---

15 2009 Commission Recommendation on «media literacy in the digital environment for a more competitive audio-visual and content industry and an inclusive knowledge society» https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32009H0625&from=EN

16 https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/final-report-high-level-expert-group-fake-news-and-online-disinformation

17 http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/media-development/media-literacy/mil-as-composite-concept/

18 https://www.coe.int/fr/web/digital-citizenship-education/media-and-information-literacy

Axe 1 - Formation

Axe 1 – Formation : Offrir à tous les élèves, étudiants et étudiantes une éducation solide et critique aux médias et au décodage de l'information

Offrir à tous les élèves, étudiants et étudiantes une éducation solide et critique aux médias et au décodage de l'information Afin de former tous les élèves, étudiantes et étudiants à l'usage des médias, l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur constituent un terrain idéal où cette éducation aux médias doit être plus développée. Ils représentent un levier d'action considérable que la transition numérique accélérée a encore renforcé. Si l'accès aux outils doit rester une préoccupation importante pour toutes les personnes qui n'y ont pas ou peu accès – comme le prouve la stratégie d'équipement numérique du Gouvernement de la FWB[19] –, c'est la formation critique à ses usages qui doit être une priorité en éducation aux médias. A des fins de lisibilité et de concision, cet axe a été intitulé « Formation » pour intégrer une dimension inclusive de tout type d'apprentissage par les médias, par les mouvements de jeunesse… mais les mesures de cet axe visent principalement à offrir à tous les élèves, étudiants et étudiantes une éducation solide et critique aux médias. Ceci n'exclut pas d'autres lieux importants de formation, d'apprentissage…

Ces mesures seront notamment mises en place via les référentiels de compétence de l'enseignement obligatoire. L'éducation aux médias sera également intégrée dans la formation initiale des enseignants et enseignante

19 cfr point B6, Stratégie numérique dans l'enseignement : équipements numériques et connectivité - Note d'orientation, gouvernement du 17 septembre 2020.

et dans les formations pédagogiques (agrégations, certificats…). Les actrices et acteurs de la formation initiale seront consultés afin de déterminer la forme la plus adéquate à l'atteinte de cet objectif, en cohérence avec l'organisation globale de la formation des enseignantes et des enseignants. Les dispositifs de formation des formatrices et formateurs en EAM seront également renforcés.

Chapitre 1.1 : Intégration (progressive) de l'éducation aux médias dans l'enseignement obligatoire

Action 1.1.1 : Intégrer l'éducation aux médias dans la mise en œuvre du pacte d'excellence

Intégrer l'EAM dans la mise en œuvre du pacte d'Excellence, de manière transversale, transdisciplinaire, dans ses différents chantiers, entre autres via le PECA (Parcours d'éducation culturelle et artistique), la FMTTN (formation manuelle, technique, technologique et numérique), l'EPC (éducation à la philosophie et la citoyenneté) de manière graduellement plus importante au fur et à mesure de l'avancement dans le parcours scolaire et de l'utilisation plus importante des médias.

Étudier la possibilité, avec l'IFC, pour les enseignantes et enseignants qui dispenseront le cours de FMTTN et d'EPC de bénéficier d'une formation adéquate en éducation aux médias pour s'approprier la partie EAM du volet "numérique" du référentiel.

Éduquer aux médias suppose une formation en EAM accessible aux enseignants, en cohérence avec les chantiers du Pacte et le nouveau décret sur la formation professionnelle continue (juin 2021). Ce sera le cas dès 2023.

CAROLINE DÉSIR*

** ministre en charge du pilotage de cette action*

Axe 1 - Formation

Action 1.1.2 : Actualiser les référentiels de compétences

Assurer et accentuer la présence de l'EAM dans tous les référentiels de compétences afin de donner la place incontournable que l'éducation aux médias doit avoir, de manière proportionnée en fonction des champs concernés.

L'EAM est présente dans la plupart des référentiels mais ell e n'est pas suffisamment visible. En collaboration avec le CSEM, créer un document annexe à joindre de manière intégrée au référentiel afin de mettre en évidence et pointer les éléments d'EAM au sein des référentiels existants. Ce document parallèle aux référentiels sera approuvé dans le cadre de Décret de confirmation de ces derniers.

CAROLINE DÉSIR

Action 1.1.3 : Intégrer l'EAM dans les profils de formation de certains cursus professionnels en secondaire

Intégrer un cours d'EAM dans les profils de formation de certains cursus de 7e professionnelle comme ceux des puéricultrices et puériculteurs, animatrices et animateurs.

CAROLINE DÉSIR

Action 1.1.4 : Former les enseignants de CPC (cours /éducation à la philosophie et à la citoyenneté) afin d'intégrer structurellement l'EAM

S'assurer que chaque école ait en son sein des enseignants formés afin que progressivement l'EAM devienne une matière incontournable. Ces personnes devront à terme être obligatoirement formées, certifiées ou diplômées en EAM.

CAROLINE DÉSIR

Action 1.1.5 : Impliquer les « délégués-référents numériques » (DRN) et les délégués aux contrats d'objectifs dans la politique d'EAM des écoles

Former et sensibiliser les « délégués-référents numériques » (DRN) et les délégués aux contrats d'objectifs au sein des établissements scolaires pour qu'ils jouent un rôle de relais en éducation aux médias au sein de chaque établissement.

CAROLINE DÉSIR

Action 1.1.6 : Intégrer structurellement l'EAM dans les bibliothèques des écoles

Utiliser et adapter les moyens et les missions des bibliothèques des écoles pour intégrer et soutenir l'EAM en leur offrant une formation continuée en la matière et trouver des formes alternatives là où des bibliothèques d'écoles n'existent pas encore (comme avec des bibliothèque publiques).

BÉNÉDICTE LINARD
CAROLINE DÉSIR*

Axe 1 - Formation

Action 1.1.7: Soutenir les formations professionnelles continues des enseignants

Soutenir les formations de l'IFC, axées sur l'EAM en incluant les composants de la littératie médiatique à la formation professionnelle continue portant sur les différents référentiels. Établir une veille des besoins de formation en éducation aux médias afin de sensibiliser et d'inciter les enseignantes et enseignants à participer davantage à ces formations. Favoriser la collaboration d'opérateurs spécialisés en EAM à la formation des enseignants.

BÉNÉDICTE LINARD
CAROLINE DÉSIR*

Action 1.1.8 : Former et informer les directrices et directeurs

Intégrer un module d'information dans la formation des directions. L'objectif est d'encourager la mise en place de politiques d'EAM dans leurs écoles et de leur permettre de connaître les outils, initiatives, soutiens possibles, actrices et acteurs du domaine de l'EAM dans la formation des directions.

CAROLINE DÉSIR

Action 1.1.9 : Organiser une semaine annuelle de l'EAM dans les écoles et les lieux relevant du secteur de la jeunesse

Si possible concomitamment à la semaine mondiale et/ou européenne de l'éducation aux médias, organiser une semaine annuelle thématisée (en consultant, si possible, les jeunes pour définir la thématique) de l'éducation aux médias en collaboration avec les acteurs et actrices en EAM, les médias, l'administration, les écoles ou les équipes des lieux relevant du secteur de la jeunesse. La semaine sera l'occasion de proposer des animations pour accompagner les jeunes dans leurs réflexions afin qu'elles et ils puissent avoir des usages et interactions critiques des médias.

PIERRE-YVES JEHOLET
FREDERIC DAERDEN
BÉNÉDICTE LINARD*
VALÉRIE GLATIGNY
CAROLINE DÉSIR

Chapitre 1.2 : Soutien à l'importance de l'éducation aux médias dans l'enseignement supérieur

Action 1.2.1 : Former les enseignantes et enseignants

Intégrer l'EAM dans la réforme de la formation initiale des enseignants[20] et dans les formations pédagogiques (agrégations, certificats d'aptitudes pédagogiques ou autres certificats…), notamment en articulation avec les didactiques de chaque discipline.

VALÉRIE GLATIGNY

Action 1.2.2 : Adapter les troncs communs des formations liées aux médias

Évaluer avec l'ARES la manière d'intégrer l'EAM dans les contenus minimaux de toutes les formations en communication et information, animation, assistance sociale, bibliothécaire-documentaliste, éducatrices et éducateurs et dans les écoles supérieures des arts, dans la mesure où ces métiers sont impliqués dans le développement de l'éducation aux médias.

VALÉRIE GLATIGNY

Action 1.2.3 : Former les professionnels aux enjeux de l'éducation aux médias

Soutenir la création d'un (des) certificat(s) universitaire(s) en EAM, entre autres à l'attention du monde de l'entreprise (cf. axe Transition numérique). Cette action permettra aux professionnels d'être formés à une gestion, une compréhension et une utilisation des médias en regard des enjeux spécifiques d'EAM de leur secteur (communication, usages durables et sécurisés, combinaison de la vie privée avec la vie professionnelle, e-réputation, droit à la déconnexion…).

VALÉRIE GLATIGNY

20 Les acteurs de la formation des enseignants seront consultés afin de déterminer la forme la plus adéquate à l'atteinte de cet objectif, en cohérence avec l'organisation globale de la formation des enseignants.

Axe 2 - Adaptation décrétale

Axe 2 - Évaluer et actualiser le décret portant création du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM) et voté par le Parlement de la Communauté française le 5 juin 2008

Ce processus sera mené en concertation entre le cabinet de la ministre des Médias, les autres cabinets concernés, la direction d'appui du CSEM à l'administration, le CSEM, et le CSA. Il s'agira notamment d'adapter les missions du Conseil, sa composition et son fonctionnement pour correspondre aux réalités d'aujourd'hui et au caractère évolutif des médias et des usages.

L'évolution des dispositifs particuliers (appels à projets scolaires, Centres de ressources, Écran large sur tableau noir, Ouvrir mon quotidien et Journalistes en classe) sera également étudiée.

Chapitre 2.1 : Adaptations fonctionnelles du décret

Action 2.1.1 : Evaluer les missions, actions et ressources du CSEM

Évaluer les missions, actions du CSEM et l'adéquation des ressources qui lui sont allouées en vue de la révision du décret de 2008.

PIERRE-YVES JEHOLET
BÉNÉDICTE LINARD*
VALÉRIE GLATIGNY
CAROLINE DÉSIR

Action 2.1.2 : Analyser l'intégration du secrétariat du conseil et de la direction d'appui au CSEM

Analyser l'intégration, au sein du CSEM, du secrétariat du conseil (prévu dans le décret de 2008) et de la direction d'appui (créée en 2019 pour renforcer le CSEM) en actualisant et en précisant leurs missions.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 2.1.3 : Revoir la composition du CSEM

Évaluer la composition actuelle du CSEM et la possibilité d'élargir la composition du Conseil à des secteurs de la FWB potentiellement actifs dans l'éducation aux médias. Le cas échéant, revoir la composition de ce conseil en tendant vers la parité femme-homme. Les membres seront sensibilisés ou formés aux enjeux de diversité et de genre.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 2.1.4 : Développer les collaborations au niveau européen et international et promouvoir le développement des compétences en EAM

Identifier une meilleure articulation de l'éducation aux médias entre les niveaux européen, belge et communautaire, à développer la collaboration au niveau européen et international afin de promouvoir le développement des compétences liées à l'éducation aux médias tel que prévu par l'article 33bis, paragraphe 1er de la directive SMA. Mettre en place les conditions pour pouvoir participer à des appels à projets financés par les institutions internationales, notamment ceux prévus par le Fonds social européen (FSE) et par Europe Creative.

PIERRE-YVES JEHOLET
BÉNÉDICTE LINARD*

Chapitre 2.2 : Évaluation des actions et des moyens budgétaires de l'éducation aux médias

Action 2.2.1 : Évaluer et actualiser les missions, le fonctionnement et la subvention des centres de ressources

Évaluer et actualiser les missions des centres de ressources, d'évaluer et le cas échéant d'adapter les moyens alloués aux centres de ressources afin de tenir compte des réalités complexes des nouveaux médias. Il s'agit de développer leur champ d'actions à ces nouveaux domaines (travail autour des réseaux sociaux numériques, de l'information dématérialisée, dans le monde des jeux-vidéos) et de revoir les possibilités d'utilisation des budgets.

BÉNÉDICTE LINARD
VALÉRIE GLATIGNY
CAROLINE DÉSIR*

Action 2.2.2 : Renforcer les appels à projets scolaires

Évaluer le budget pour des appels à projets scolaires pour que plus de projets recevables et de qualité puissent être soutenus chaque année.

BÉNÉDICTE LINARD
CAROLINE DÉSIR*

Action 2.2.3 : Développer les appels à projets hors enseignement

Introduire des appels à projets hors enseignement (éducation permanente, opérateurs culturels) à destination d'associations et/ou organisations axant leur formation sur des thématiques d'EAM, en adaptant le modèle de l'appel à projets scolaires aux méthodes des secteurs visés. Sur la base d'une évaluation, apprécier l'opportunité de faire évoluer l'appel à projets EAM conjoint CSEM et secteur jeunesse.

BÉNÉDICTE LINARD*
VALÉRIE GLATIGNY

Action 2.2.4 : Intégrer une dimension de genre et diversité dans les critères de sélection des appels à projets en éducation aux médias

Intégrer une dimension de genre et diversité dans les critères de sélection des appels à projets en éducation aux médias.

BÉNÉDICTE LINARD*
VALÉRIE GLATIGNY
FRÉDÉRIC DAERDEN

Action 2.2.5 : Évaluer et actualiser l'opération « Ouvrir mon quotidien » à la réalité numérique de notre société

Entre autres sur la base des résultats de la recherche-action menée à propos de cette opération, évaluer et adapter l'opération « Ouvrir mon quotidien » afin de pouvoir diffuser les accès aux versions numériques de la presse quotidienne pour les enseignants et les élèves. Évaluer la faisabilité de l'ouverture à la presse magazine, à l'enseignement supérieur et à d'autres secteurs. Il s'agit également de revoir les modalités d'évaluation et d'accompagnement de cette opération.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 2.2.6 : Évaluer et actualiser l'opération « Journalistes en classe » et son budget

Évaluer et actualiser cette opération en créant des modules structurés à proposer dans un catalogue abordant différents aspects du métier de journaliste et différentes thématiques importantes telles que la liberté d'expression, le journalisme en terrain dangereux ou l'interaction avec les réseaux sociaux. Il y a aussi lieu d'évaluer la subvention octroyée pour cette opération pour l'organiser en milieu scolaire et de voir s'il est possible de l'ouvrir (officiellement) à d'autres secteurs que l'enseignement (secteurs de l'éducation permanente et de la jeunesse). Il s'agit également de revoir les modalités d'évaluation et d'accompagnement de cette opération.

BENEDICTE LINARD*
VALÉRIE GLATIGNY
CAROLINE DÉSIR

Action 2.2.7 : Évaluer et actualiser l'opération « Ecran large »

Évaluer et actualiser le dispositif « Ecran large » (y compris son impact sur le terrain) afin de l'ajuster en fonction des besoins de ses publics tout en assurant un développement territorial du dispositif.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 2.2.8 : Envisager la reconnaissance de nouvelles opérations

Étudier la possibilité de reconnaitre de nouvelles opérations d'EAM dans le décret portant création du CSEM.

Évaluer l'opération « Journalistes en herbe » pour éventuellement la reconnaître comme une initiative d'éducation aux médias et assurer une collaboration entre le CSEM et la Cellule Culture et Enseignement à ce sujet.

Faire évoluer cette opération basée sur un concours de "Unes" et de création de journaux vers un concours de médias d'expression jeunes en milieu scolaire.

BÉNÉDICTE LINARD

Axe 3 – Soutenir, visibiliser et coordonner les projets, actrices/acteurs et actions en éducation aux médias et renforcer les collaborations

Dans la perspective de soutien et de développement évoquée dans la Déclaration de politique communautaire, il est important de créer plus de convergences ainsi que de mieux et plus communiquer à propos des nombreux projets et actions déjà menés à divers niveaux.

Cela doit se faire dans l'enseignement et au CSEM naturellement, mais également dans de nombreuses associations de l'enfance et de la jeunesse, du monde de la culture et du monde associatif, dont l'éducation permanente. L'attention sera portée à tous les publics, notamment aux publics en vulnérabilité tels que les adultes en situation d'illectronisme[21] qui accumulent les difficultés d'accès et d'usage. Une attention particulière sera également portée vers les femmes et spécifiquement les femmes issues de la diversité. Il s'agit également d'avoir une attention spécifique pour les personnes âgées qui rencontrent également certaines difficultés liées aux diverses fractures numériques et à un manque de littératie médiatique.

Les nouveaux médias recevront une attention particulière et constitueront une voie de communication à développer afin de prendre en considération le caractère de plus en plus évolutif des médias. Enfin, des démarches structurelles d'éducation aux médias dans les médias[22], visant notamment l'explication du travail journalistique pourraient être encouragées et renforcées.

Il s'agit d'évaluer, de coordonner les initiatives par une coopération renforcée entre le CSA et le CSEM. Le CSEM et sa direction d'appui pourront également soutenir les initiatives de la FWB

21 L'illettrisme électronique.
22 Le décret des aides à la presse contient un volet EAM.

en renforçant la coordination avec les projets européens en littératie médiatique[23]. Les articulations avec les financements européens en la matière seront examinées.

Chapitre 3.1 : Renforcement des outils et des partenaires du CSEM

Action 3.1.1 : Soutenir et visibiliser les dispositifs particuliers

Soutenir et renforcer la visibilité des dispositifs particuliers existants dont les opérations « Ouvrir mon quotidien », « Journalistes en classe », « Ecran large sur tableau noir » et améliorer la visibilité des appels à projets pour les acteurs concernés. Augmenter, grâce à une meilleure visibilisation de ces opérations possibles entre autres par des campagnes de communication, le nombre d'écoles partenaires ainsi que le nombre de professionnels envoyés sur le terrain. Renforcer la dimension de genre et de diversité au sein des dispositifs particuliers.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.1.2 : Renforcer la promotion de l'EAM

Initier ou renforcer des campagnes de sensibilisation, de promotion de l'EAM. Cette action vise notamment la création de campagnes ciblées sur des thématiques particulières comme la désinformation, le jeux vidéo, l'impact écologique de l'utilisation du numérique, les stéréotypes de genre dans l'audiovisuel, le cyberharcèlement, le discours de haine ou les théories du complot à travers des médias comme la RTBF et à destination de publics ciblés.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.1.3 : Élaborer un répertoire de bonnes pratiques en éducation aux médias en Flandre et à l'étranger

Établir un répertoire permanent, régulièrement actualisé, de bonnes pratiques concernant l'éducation aux médias en dehors de la Communauté française. Cette action permettra de mieux connaitre les actions et outils en Région flamande, en Europe et à l'international et servira d'inspiration pour les actrices et acteurs et opérateurs en EAM ou pour développer des partenariats.

PIERRE-YVES JEHOLET*
BÉNÉDICTE LINARD

23 Par exemple afin d'anticiper les possibilités qu'offre la semaine européenne de l'éducation aux médias (initiative de la Commission européenne) et/ou proposer des partenariats.

Action 3.1.4 : Soutenir et proposer des outils pour des publics spécifiques

Analyser les outils, ressources et dispositifs existants et selon les possibilités et en collaboration avec les secteurs concernés les adapter aux besoins spécifiques de différents publics : parents, adultes, adultes en situation d'illectronisme, personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, femmes migrantes, personnes âgées… Intégrer la dimension de genre dans les outils EAM proposés. Impliquer des usagers, particulièrement les enfants et les jeunes, dans l'élaboration des outils et contenus qui leur sont destinés. Avoir une attention particulière pour les synergies à créer entre différents plans d'action, notamment avec le plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le plan "droit des femmes".

PIERRE-YVES JEHOLET
FRÉDÉRIC DAERDEN
BÉNÉDICTE LINARD*
VALÉRIE GLATIGNY
CAROLINE DÉSIR

Action 3.1.5 : Créer une journée annuelle de « rencontres de l'éducation aux médias »

Créer, si opportun concomitamment à la semaine annuelle de l'éducation aux médias, une journée pour approfondir des réflexions, découvrir des thématiques d'éducation aux médias mais aussi partager des outils mobilisables sur le terrain au grand public. Elle pourrait être le résultat d'un ensemble d'ateliers-rencontres préalables. Ce type d'initiative permet de constituer un moteur dans ce domaine et de fédérer plusieurs secteurs entre eux car elle serait à destination de tous les secteurs : la culture, les médias, la jeunesse, l'enfance, les personnes âgées…

Il s'agira aussi d'évaluer la pertinence de coordonner cette journée avec la promotion de l'EAM dans des secteurs particuliers, notamment celui des centres culturels (lors de la journée de l'ASTRAC pour encourager le développement d'actions en EAM), ou celui des actrices et acteurs des médias sociaux (via une journée consacrée à les sensibiliser à leur rôle médiatique).

BÉNÉDICTE LINARD*
VALÉRIE GLATIGNY
CAROLINE DÉSIR

Chapitre 3.2 : Renforcement des collaborations entre les acteurs médiatiques (professionnels) et le secteur de l'éducation aux médias (et les professionnels de l'éducation)

Action 3.2.1 : Renforcer l'EAM à la RTBF

Évaluer la place de l'éducation aux médias dans l'action de la RTBF dans la perspective du prochain contrat de gestion et renforcer sa présence, notamment avec un accent particulier vers les personnes âgées et vers les jeunes.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.2.2 : Renforcer la collaboration entre la RTBF et le monde éducatif et associatif

Diffuser de manière plus efficace et répandue les productions de la RTBF concernant l'éducation aux médias dans les différents secteurs de la FWB, et en particulier avec le monde de l'enseignement, entre autres en renforçant le projet « e-classe ». Une plus grande accessibilité digitale des productions pour les enseignantes et enseignants est également à prévoir.

Ouvrir la RTBF aux pratiques et perspectives du monde associatif, en particulier de l'éducation permanente, et de leurs publics.

Développer un partenariat entre le CSEM, le SGNE (service général du numérique éducatif) et la RTBF en vue de valoriser ou créer des contenus d'intérêt pédagogique concernant l'éducation aux médias.

BÉNÉDICTE LINARD*
CAROLINE DÉSIR

Action 3.2.3 : Renforcer la collaboration avec les médias de proximité

Évaluer et renforcer la place de l'éducation aux médias dans les médias de proximité dans la perspective des nouvelles conventions. Le décodage de l'information ou l'éducation aux réseaux sociaux fera partie des missions renforcées dans le travail structurel des médias de proximité ces prochaines années.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.2.4 : Valoriser les initiatives d'EAM dans les médias

Créer un prix EAM pour des contenus dans tous les types de médias, avec un accent sur les nouveaux médias afin d'atteindre des nouveaux publics.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.2.5 : Visibiliser l'EAM dans les établissements d'enseignement

Encourager la diffusion et la visibilisation du référentiel de compétences en EAM (2016) et de tous les outils pédagogiques d'EAM dans les écoles de la FWB, dans l'enseignement supérieur et la promotion sociale, en mettant en avant la dimension de genre et de diversité et de lutte contre toutes les formes de discriminations proposées par ces outils.

Outiller pédagogiquement les équipes éducatives en vue de faciliter leur appropriation des référentiels spécifiquement en ce qui concerne les compétences numériques et médiatiques via la production de nouveaux contenus dans le cadre d'une collaboration entre le CSEM et le SGNE.

BÉNÉDICTE LINARD
VALÉRIE GLATIGNY
CAROLINE DÉSIR*

Action 3.2.6 : Rendre accessible des formations en éducation aux médias pour les professionnelles et professionnels des médias et du secteur jeunesse

Encourager la formation en éducation aux médias des professionnels des médias et du secteur jeunesse par une formation continue, via les fédérations, réseaux, organismes… œuvrant dans le secteur des médias et jeunesse.

BÉNÉDICTE LINARD
VALÉRIE GLATIGNY

Chapitre 3.3 : Renforcement et développement de l'EAM dans le domaine de l'enfance

Action 3.3.1 : Sensibiliser et outiller les professionnels et les volontaires

Créer et diffuser des outils et ressources en EAM à destination des membres du personnel du secteur de l'enfance. Développer également des actions de formation EAM à destination des volontaires du secteur (Services de Promotion de la Santé à l'école, équipes SOS, accueil (extrascolaire) …), notamment via le plan quinquennal de formation de l'ONE et les initiatives de l'OEJAJ.

BÉNÉDICTE LINARD*
VALÉRIE GLATIGNY

Action 3.3.2 : Créer un comité d'avis d'enfants autour de leurs pratiques médiatiques

Créer un comité des enfants pour alimenter l'éducation aux médias sur les problèmes qu'ils rencontrent, sous le parrainage du délégué général aux droits de l'enfant et en collaboration avec l'OEJAJ afin de permettre aux enfants de pratiquer les médias et d'identifier leurs besoins de manière participative, encadré par des spécialistes de l'enfance et de l'EAM, entre autres dans l'esprit du child rights impact assessment. Une attention particulière sera portée vers les enfants précarisés, primo-arrivants ainsi que vers les enfants en situation de handicap.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.3.3 : Sensibiliser les parents

Développer des campagnes spécifiques et des dispositifs de soutien à la parentalité permettant de soutenir les parents dans leur rôle d'éducatrices et d'éducateurs aux médias de leurs enfants. Cette sensibilisation pourra se faire via l'ONE (accompagnement et accueil), YAPAKA, via les associations de parents ou autres asbl.

BÉNÉDICTE LINARD

Chapitre 3.4 : Renforcement et développement de l'EAM dans le secteur de la jeunesse

Action 3.4.1 : Cartographier l'ensemble des initiatives et assurer un suivi

Répertorier les actions, projets et outils d'éducation aux médias dans toutes les organisations, associations et autres institutions du secteur de la jeunesse. Pour ce faire, établir un cadastre des actions d'éducation aux médias dans tout le secteur jeunesse. Cette action peut être menée en coordination avec les répertoires existants dans le secteur des centres d'information jeunesses (projets européens) et par les services généraux de la jeunesse en collaboration avec le CSEM et sa direction d'appui. Visibiliser ces actions et encourager le développement d'actions en EAM dans le secteur jeunesse, ainsi que renforcer les partenariats avec le CSEM. Le cas échéant, ce recensement actualisé aura pour objectifs de visualiser et de cibler des thématiques sous représentées, ainsi que des publics spécifiques dans le besoin, afin d'encourager le secteur à pallier ces manques si nécessaire.

BÉNÉDICTE LINARD
VALÉRIE GLATIGNY*

Action 3.4.2 : Évaluer les formations

Évaluer la place de l'EAM dans les formations à destination des professionnelles et professionnels des secteurs jeunesse et aide à la jeunesse et le cas échéant proposer plus d'EAM dans ces formations.

VALÉRIE GLATIGNY

Action 3.4.3 : Évaluer l'aspect EAM auprès de centres de jeunes et les organisations de jeunesse

Évaluer l'outillage et l'expertise en EAM auprès des centres d'informations jeunesse en particulier. Proposer si possible des formations en EAM pour les personnes responsables de l'encadrement de ces centres et organisations, ainsi qu'une facilitation de l'obtention d'outils pédagogiques (matériel, déroulement d'activités, capsules vidéos…) en fonction de thèmes et de publics spécifiques, selon les résultats de l'évaluation.

VALÉRIE GLATIGNY

Chapitre 3.5 : Renforcement et développement de l'EAM dans le secteur de l'éducation permanente

Action 3.5.1 : Assurer le suivi des missions et actions actuelles

Visibiliser le travail de certaines associations en EAM (via une collaboration entre le service EP et la direction d'appui du CSEM) en demandant un cadastre des actions et missions actuelles du secteur. Ce recensement aura pour objectif de sensibiliser les autres associations ne faisant pas d'EAM et souhaitant s'intégrer dans la démarche, et ainsi avoir des modalités d'actions pour répondre aux demandes de leurs publics en matière d'éducation aux médias.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.5.2 : Visibiliser l'importance de l'éducation aux médias dans le domaine de l'éducation permanente

Proposer l'EAM comme sujet principal de la journée annuelle de l'éducation permanente, au moins une fois par mandat du Conseil supérieur de l'éducation permanente. Renforcer la visibilité des ressources documentaires et pédagogiques publiées, veiller à leur centralisation, mettre en évidence les bonnes pratiques en matière d'éducation aux médias dans le secteur.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.5.3 : Proposer des initiatives pilotes

Renforcer et stimuler la création de projets pilotes en éducation permanente. Ces projets pilotes permettront de sensibiliser les acteurs en éducation permanente à l'importance de l'éducation aux médias et soutenir la formation de ces acteurs, de leurs équipes à la dimension critique de l'éducation aux médias et au décodage de l'information dans une perspective de développement d'une citoyenneté critique et active des publics.

BÉNÉDICTE LINARD

Chapitre 3.6 : Renforcement et développement de l'EAM au sein des centres culturels

Action 3.6.1 : Renforcer les initiatives

Établir un cadastre des actions d'éducation aux médias dans tous les centres culturels, visibiliser ces dernières et encourager le développement d'actions en EAM dans les centres culturels, ainsi que renforcer les partenariats avec le CSEM.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.6.2 : Évaluer l'intégration de l'éducation aux médias dans les actions et projets de PointCulture

Évaluer en concertation avec PointCulture la possibilité d'évoluer vers de plus nombreuses missions d'éducation aux médias.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.6.3 : Proposer des initiatives pilotes

Renforcer et stimuler la création de projets pilotes en EAM dans les centres culturels. Ces projets pilotes permettront de sensibiliser les acteurs culturels à l'importance de l'éducation aux médias et soutenir la formation de ces acteurs, de leurs équipes à la dimension critique de l'éducation aux médias et au décodage de l'information dans une perspective de développement d'une citoyenneté critique et active des publics.

BÉNÉDICTE LINARD

Chapitre 3.7 : Développer l'EAM à travers les espaces publics numériques (EPN)

Action 3.7.1 : Sensibiliser les Régions aux collaborations possibles visant à renforcer l'EAM via les EPN

Sensibiliser les Régions, en particulier leurs autorités, à l'importance de l'EAM et identifier les collaborations possibles à cet égard. Encourager les liens entre le CSEM et les EPN afin d'accentuer la partie EAM de leurs actions.

PIERRE-YVES JEHOLET*
BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.7.2 : Sensibiliser les communes à l'importance de l'EAM

Sensibiliser les communes à l'importance de l'EAM et aux possibilités de le développer à travers les EPN, dont 31% relèvent à cet égard de services communaux.

PIERRE-YVES JEHOLET*
BÉNÉDICTE LINARD

Action 3.7.3 : Encourager l'intégration d'une dimension EAM dans les nouveaux métiers du numérique

Encourager les autres niveaux de pouvoir à intégrer l'EAM dans les programmes des formations à disposition pour les métiers du numérique.

PIERRE-YVES JEHOLET*
BÉNÉDICTE LINARD

Axe 4 - Initiatives

Axe 4 – Initiatives : Développer des nouvelles initiatives d'éducation aux médias relatives aux médias numériques et aux réseaux sociaux

Avec l'évolution des médias et la multiplication des pratiques, il est essentiel de développer de nouvelles initiatives spécifiques qui encouragent les usages inventifs, créatifs et critiques. Dans cette optique, et pour assurer un suivi plus actualisé des besoins du secteur, il s'agira d'encourager le développement d'études en EAM. En effet, les données de recherche sur les pratiques médiatiques de la population sont extrêmement parcellaires et peu à jour. De même, aucun état des lieux des pratiques d'éducation aux médias (scolaires ou non scolaires) n'existe en FWB. Les études sur les pratiques médiatiques de la population, et ses évolutions, sont difficiles à faire financer, alors que la compréhension de ces pratiques constitue l'un des fondements de la conception d'une éducation aux médias en phase avec la société actuelle.

Une liste des bonnes pratiques en éducation aux médias en Région flamande et à l'étranger sera établie dans le cadre du plan, entre autres sur la base de la cartographie des pratiques et des activités d'EAM de l'Observatoire européen de l'audiovisuel (2017)[24].

24 https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/reporting-media-literacy-europe

Le plan d'actions relatif à cet axe s'est notamment appuyé sur les recommandations et analyses de deux récentes enquêtes réalisées en FWB : « Médias : Attitudes et perceptions » CSA, 2021), portant sur les modes de consommation des services de médias audiovisuels en Fédération Wallonie-Bruxelles et #Generation2020 (CSEM/Média Animation ASBL,2020), portant sur les pratiques numériques des enfants et des adolescents.

Aussi, le développement exponentiel des réseaux sociaux auprès de tous les publics nécessite de porter une attention particulière tant aux potentiels qu'ils offrent qu'aux problèmes qu'ils génèrent et amplifient, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles et de la vie privée, la propagation des discours de haine[25], les nouvelles formes de harcèlement (y compris le cyberharcèlement avec une attention particulière pour les violences à l'égard des femmes et des filles), les théories du complot, la montée des extrêmes, la maitrise critique des algorithmes… Il s'agira en particulier de lutter contre la désinformation et la comprendre via le prisme de l'EAM.

L'approche à développer doit être dynamique afin de pouvoir être réactif face à l'émergence ou l'amplification rapide de nouveaux phénomènes. Il faut privilégier davantage les actions et nouvelles initiatives visant à stimuler l'émancipation des utilisateurs et utilisatrices des médias numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'à développer une utilisation critique de ceux-ci.
Il est également fondamental de toucher les publics en vulnérabilité sociale et les personnes âgées qui sous-utilisent souvent les possibilités que ces médias offrent.

25 À ce propos il faudra prendre en considération la résolution du Parlement de la Communauté Française relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine (septembre 2020) et la « Note d'orientation du CSA sur la lutte contre certaines formes de contenus illicites sur Internet, en particulier le discours de haine » (février 2020).

Chapitre 4.1 : Développement de la recherche en EAM

Action 4.1.1 : Initier et stimuler la mise en place d'études concernant l'éducation aux médias

Augmenter le nombre d'études portant sur l'éducation aux médias afin d'assurer un suivi plus actualisé des besoins du secteur. Identifier notamment les études à mener en matière de genre et diversité (par exemple, la contribution de l'éducation aux médias au plan Women in digital). Dans ce cadre, il convient également de développer des partenariats sous la forme de recherche-action et d'encourager une redirection de moyens existants dans les départements d'information-communication, de sociologie, de sciences politiques, d'EAM et d'autres pour mieux comprendre l'amplification de phénomènes divers (radicalisation, polarisation, populisme…) depuis des médias particuliers.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 4.1.2 : Étudier et actualiser la compréhension des usages

Doter et/ou pérenniser la FWB d'outils d'observation permanentes (enquête - baromètre) des usages médiatiques et numériques des différents publics afin d'adapter les initiatives et les objectifs en EAM à la réalité des usages médiatiques et numériques des citoyens. Pérenniser les baromètres des usages médiatiques (cf #generation2020, MAP) et veiller à ce qu'ils couvrent l'ensemble des publics. Développer les collaborations entre le CSEM et le CSA pour assurer une bonne coordination de leurs études.

BÉNÉDICTE LINARD

Chapitre 4.2 : Développement de nouvelles initiatives autour d'Internet et des réseaux sociaux

Action 4.2.1 : Mettre en place une action annuelle contre le cyberharcèlement

En soutien au travail de fond des PMS, services divers, équipes mobiles qui doivent rester la base, organiser une action annuelle pérenne de lutte contre le (cyber)harcèlement, notamment à l'aide d'influenceuses et influenceurs et autres stars de la jeunesse, en collaboration avec la RTBF, à l'instar de l'action « Move tegen pesten » de la Flandre. Un aspect particulier des forces et dérives des réseaux sociaux, ou les dispositifs pratiques de lutte contre le cyberharcèlement, peuvent être mis en avant chaque année.

BÉNÉDICTE LINARD
VALÉRIE GLATIGNY
CAROLINE DÉSIR*

Action 4.2.2 : Encourager des collaborations-pilote entre les médias et les actrices et acteurs des réseaux sociaux et plateformes

Encourager les collaborations entre des productions d'actrices et acteurs des réseaux sociaux et plateformes média qui incluraient une dimension d'éducation aux médias et les médias : RTBF (via son plan d'éducation aux médias), les médias de proximité, pure-players…

BÉNÉDICTE LINARD

Action 4.2.3 : Éducation aux risques numériques

Initier et renforcer les collaborations entre le CSEM et l'autorité de protection des données, le CERT (Safeonweb), Yapaka, Mediawijs, B-BICO, Child Focus en vue de renforcer (ou d'initier) des campagnes d'information à ce sujet (par exemple la protection des données personnelles, la lutte contre l'hameçonnage…), en particulier à destination des publics en vulnérabilité.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 4.2.4 : Veiller au respect des mesures d'EAM des fournisseurs de services de partage de vidéos

Créer une collaboration entre le CSEM et le CSA concernant la bonne application des nouvelles dispositions découlant de la directive et du décret SMA concernant l'obligation des fournisseurs de partage de vidéos de prendre des mesures et des outils d'EAM efficaces en sensibilisant les utilisatrices et utilisateurs à celles-ci.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 4.2.5 : Pérenniser la présence des médias de proximité dans l'initiative « rallye des médias »

Soutenir et pérenniser le Rallye des Médias, coordonné par le CSEM, qui est un moment privilégié de rencontres entre le monde éducatif et les médias et qui a pour but de montrer la manière dont fonctionnent les médias d'informations (y compris les médias de proximité) ainsi que leurs relais avec les réseaux sociaux. Cette initiative permet d'inviter des enseignantes et enseignants, les animateurs et les éducateurs, avec ou sans leur classe ou des groupes de jeunes (via des organisations de jeunesse ou centres de jeunes) afin de sensibiliser toutes ces personnes à l'importance et au fonctionnement des médias.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 4.2.6 : Créer des formations parascolaires et extrascolaires à l'éducation aux usages numériques

Proposer des activités parascolaires[26] et extrascolaires aux écoles pour renforcer l'intérêt et les compétences en usages numériques créatifs et responsables, en ce compris l'usage des réseaux sociaux.

BÉNÉDICTE LINARD*
CAROLINE DÉSIR

Action 4.2.7 : Créer des modules d'animation, des ressources et des outils innovants

Créer des modules d'animation et de formation innovants et des projets long termes liés aux enjeux médiatiques et sociétaux à destination des jeunes, autour de thématiques actuelles comme celle des algorithmes ou encore du « Design Fiction[27] » Ces activités se baseront sur les échanges et encourageront la co-construction des apprentissages tout en offrant un cadre propice à l'expérimentation. Stimuler aussi et soutenir des partenariats impliquant les acteurs des médias numériques et les acteurs de l'EAM pour la création de nouveaux formats éditoriaux, applications et services en ligne aptes à rencontrer les enjeux liés à l'évolution rapide des usages numériques.

BÉNÉDICTE LINARD

26 Activités organisées par des associations extérieures dans les murs de l'école, sur l'heure du midi ou juste après les cours, pour distinguer des activités extrascolaires qui connotent entre autres les voyages, donc en dehors de l'école. On peut préciser dans la mesure.

27 Développement assez contemporain d'une sorte de fiction, par le design et le web-development, des usages et des produits futurs. Entre autres pour créer le débat sur ces nouveaux usages et produits.

Axe 4 - Initiatives

Action 4.2.8 : Développer des projets de mise en valeur de l'EAM sur les plateformes digitales internationales

En collaboration avec les grandes plateformes internationales de médias digitaux (sites web d'hébergement de vidéos, réseaux sociaux…), développer des projets de mise en valeur des initiatives ayant trait à l'éducation aux médias, telles que des capsules, reportages, documentaires… qui explorent l'impact écologique de l'utilisation du numérique, qui déconstruisent la fabrique et la propagation des fake news, les stéréotypes ethniques ou de genre, qui expliquent le fonctionnement des médias…

PIERRE-YVES JEHOLET
BÉNÉDICTE LINARD*

Action 4.2.9 : Développer des projets de numérisation et de certification des sources dans le cadre du Plan européen de Relance et de Résilience (PRR)

Encourager le développement par un consortium d'opérateurs d'algorithmes qui permettent une meilleure découvrabilité des sujets via les métadonnées, afin d'aider les utilisatrices et utilisateurs à gérer les données de leurs propres recherches et les services de recommandation et travailler dans la lutte contre la désinformation.

BÉNÉDICTE LINARD

Action 4.2.10 : Axer l'action des instances d'avis des jeunes autour de leurs pratiques numériques et des réseaux sociaux

Lancer un projet-pilote visant spécifiquement les enjeux liés aux pratiques numériques des jeunes et leur usage des réseaux sociaux qui visera à renforcer l'action et la place de la jeunesse et des instances de la jeunesse existantes autour de cet enjeu.

BÉNÉDICTE LINARD
VALÉRIE GLATIGNY*

Axe transversal

Axe transversal : la transition numérique et écologique

La transition numérique va de pair avec les transitions économique et écologique. Elle devra nécessairement s'accompagner d'une meilleure compréhension des impacts et potentiels des médias et de leurs usages. La sobriété numérique, le droit à la déconnexion, les bilans sociaux et environnementaux… permettent un bien-être accru des travailleuses et travailleurs ainsi que des gains importants pour les entreprises, mais ils sont peu encouragés, voire sont méconnus, aussi bien du côté des autorités publiques que du secteur privé.

Il parait par ailleurs important de ne pas sous-estimer l'impact écologique de l'utilisation du numérique. Plusieurs études montrent que l'impact carbone de cette utilisation est aujourd'hui aussi important que l'aviation civile, à la différence près que contrairement à l'aviation elle est en croissance exponentielle, même en dehors de la période de crise Covid-19.

Naturellement, cette transition numérique touche tous les niveaux de pouvoir et tous les secteurs des différentes entités de notre pays. Néanmoins, il est impossible de faire l'économie de l'articulation entre transition numérique et éducation aux médias. À tous les niveaux, il est important de dépasser une vision fonctionnelle de l'usage des médias et d'intégrer une formation critique de leurs usages à des fins d'émancipation et de participation à une société durable et solidaire.

PIERRE-YVES JEHOLET

Ministre-président

FRÉDÉRIC DAERDEN

Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

BÉNÉDICTE LINARD

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias

et des Droits des femmes

VALÉRIE GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

CAROLINE DÉSIR

Ministre de l'Education

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES